



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-009-2023-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux

IDF-2023-12-04-00004 - Décision n° IDF-2023 - 087 portant désignation d'une architecte des Bâtiments de France, comme conservatrice d'un monument historique appartenant à l'Etat et affecté au ministère de la Culture (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-12-05-00009 - Arrêté du 5 décembre 2023 Arrêté du 5 décembre 2023 modifiant l'arrêté n°IDF-2022-12-01-00002 du 1er décembre 2022 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (6 pages)

Page 6

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-12-04-00004

Décision n° IDF-2023 - 087 portant désignation
d'une architecte des Bâtiments de France,
comme conservatrice d'un monument
historique appartenant à l'Etat et affecté au
ministère de la Culture



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

DÉCISION N° IDF-2023 - 087

**portant désignation d'une architecte des Bâtiments de France,
comme conservatrice d'un monument historique appartenant à l'Etat
et affecté au ministère de la Culture**

**LE PRÉFET DE RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le Code du patrimoine, notamment ses articles R.621-25 et R.621-69 ;

VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère de la Culture, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté n° MCC000031708151 du 10 novembre 2023 portant affectation de la titulaire Madame Fabienne CHAVANES, comme architecte des Bâtiments de France et cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté n° MCC-0000033688 du 12 novembre 2018 portant affectation du suppléant Monsieur Jean-Marc ZURETTI, à la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France comme chef du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine, devenu service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis du directeur régional adjoint délégué chargé des patrimoines :

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Madame Fabienne CHAVANES, architecte des Bâtiments de France, est désignée conservatrice de la basilique Saint-Denis, monument historique classé appartenant à l'État.

Article 2 :

À ce titre, elle assure notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux d'entretien pour le compte de l'État. Elle est amenée à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien. Elle formule un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation des biens sur l'immeuble protégé au titre des monuments historiques dont elle est conservatrice.

Article 3 :

Elle est responsable unique de sécurité auprès des autorités publiques dans cet immeuble protégé au titre des monuments historiques, à savoir la basilique Saint-Denis.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la titulaire, Madame Fabienne CHAVANES, les missions afférentes à son rôle de conservatrice d'un monument historique relevant du ministère de la Culture sont assurées par son suppléant Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 4 décembre 2023

Le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris

« signé »

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-12-05-00009

Arrêté du 5 décembre 2023 Arrêté du 5
décembre 2023 modifiant l'arrêté
n°IDF-2022-12-01-00002 du 1er décembre 2022
portant renouvellement des représentants des
professions aéronautiques et des associations de
la Commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et modifiant
l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8
octobre 2021 portant nomination des membres
de la commission consultative de
l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le
Bourget

Arrêté du 5 décembre 2023

modifiant l'arrêté n° IDF-2022-12-01-00002 du 1er décembre 2022 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2011-3318 du 28 décembre 2011 portant approbation du plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-06-03-001 du 3 juin 2016 fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié par les arrêtés n°2018-08-08-31 du 8 août 2018, n°2019-11-12-005 du 12 novembre 2019, n°2021-11-18-0007 du 18 novembre 2021, et n° IDF-2022-11-30-00001 du 30 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021 modifié portant nomination des membres à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-12-01-00002 du 1er décembre 2022 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu le courriel du 21 novembre 2023 de European Business Aviation Association (EBAA France) ;

Vu le courriel du 24 novembre 2023 du groupe Aéroport de Paris ;

Vu le courriel du 4 décembre 2023 du Président de la société ASTONSKY ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er : Le 5° du b relatif aux représentants des usagers de l'aérodrome de l'article 1er de l'arrêté du 1er décembre 2022 susvisé est remplacé par un 5° ainsi rédigé :

5°- European Business Aviation Association (EBAA France)
Titulaire : Mme Yulia ZAKHARKINA
Suppléant : Mme Nathalie ANDRIOT

Article 2 : Au 9° du b relatif aux représentants des usagers de l'aérodrome de l'article 1er de l'arrêté du 1er décembre 2022 précité, les termes « Suppléant : » sont remplacés par les termes : « Suppléant : M. Arthur BOUTIN ».

Article 3 : La liste de l'ensemble des représentants des professions aéronautiques, des collectivités territoriales et des associations de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté du 8 octobre 2021 précité, figure en annexe du présent arrêté pour information.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France) accessible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
- Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports,
- Madame la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité.

Fait à Paris, le 5 décembre 2023

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe informative de l'arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2022-12-01-00002 du 1er décembre 2022 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et modifiant l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-10-08-00001 du 8 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget :

Liste pour information des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget :

I. Représentants des professions aéronautiques :

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome dont :

-UNSA-ADP ;

Titulaire : M. Luis MENDES

Suppléant : M. Philippe HERARD (UNSA)

-CFE-CGC ;

Titulaire :

-Suppléant : (CGT)

b) Représentants des usagers de l'aérodrome dont :

1°-Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) ;

Titulaire : M. Bruno MOTAIS DE NARBONNE

Suppléant : M. Matthieu MONEUZE

2°- Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) ;

Titulaire : Mme Magali HEMAR

Suppléant : M. Jean-Frédéric SERRE

3°- Fédération nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) ;

Titulaire : Mme Anaïs BENSAL

Suppléant : M. Romain SCHULZ

4°- Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA) ;

Titulaire : M. Georges LACHENAUD

Suppléant : M. Jean-Pierre BES

5°- European Business Aviation Association (EBAA France);

Titulaire : Mme Yulia ZAKHARKINA

Suppléant : Mme Nathalie ANDRIOT

6°- Union Française de l'Hélicoptère (UFH) ;

Titulaire : M. Charles AGUETTANT

Suppléant : M. Thierry COUDERC

7°- Musée de l'Air et de l'Espace (MAE) ;

Titulaire : Général Gilles VILLENAVE

Suppléant : Mme Laurence BASTIEN

8°- Dassault Falcon Service ;

Titulaire : M. Florian QUINT

Suppléante : M. Léo MAINI

9°- Astonsky ;

Titulaire : M. Charles CLAIR

Suppléant : M. Arthur BOUTIN

10°- **Bombardier France** ;
Titulaire : M. Ray GODON
Suppléant : M. Vincent BEGUIN

c) 2 représentants de l'exploitant : Aéroports de Paris
Titulaire : M. Sébastien COUTURIER
Suppléant : M. Laurent KADDOUCH
Titulaire : M. Olivier DELATTE
Suppléant : Mme Pascale BOULAY

II. Représentants des collectivités territoriales :

a) Représentants de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

Titulaire : Mme Marie-Claude LALLIAUD
Suppléant : M. Daniel LOTAUT
Titulaire : M. Antony YALAP
Suppléant : M. Michel THOMAS
Titulaire : M. Abdellah BENOURET
Suppléant : M. Saïd RAHMANI

b) Représentants de la Métropole du Grand Paris

	Titulaires	Suppléants
1	Mme Katy BONTINCK	M. Patrice LECLERC
2	M. Didier GONZALES	N. M. Jean-Baptiste BORSALI
3	M. Azzedine TAÏBI	M. Gilles POUX
4	M. Anthony MANGIN	M. Quentin GESELL
5	Mme Léa BALAGE EL MARIKY.	M. Michel FOURCADE
6	M. Pascal PELAIN	N.

c) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France

Titulaire : M. Bruno BESCHIZZA
Suppléant : M. Geoffrey CARVALHINHO

d) Représentants des conseils départementaux

1° Conseil départemental de la Seine-et-Marne

Titulaire : M. Olivier MORIN
Suppléant : Mme Véronique PASQUIER

2° Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Titulaire : M. BERDOATI
Suppléant : M. LAM

3° Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Titulaire : Mme Zainaba SAID-ANZUM
Suppléant : Mme Melissa YOUSOUF

4° Conseil départemental du Val-d'Oise

Titulaire : Mme Sarah MOINE
Suppléant : Mme Manuela MELO

III. Représentants des associations :

a) Associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire:

1°- France Nature Environnement Ile-de-France ;

Titulaire : M. Claude CARSAC

Suppléant : Mme Joëlle BOUCLANS

2°- Environnement 92 ;

Titulaire : M. Jacques CAPET

Suppléant :

3°- Environnement 93 ;

Titulaire : M. Francis REDON

Suppléant : M. Claude SCHNEIDER

4°- Val d'Oise Environnement ;

Titulaire : M. Vincent GITS

Suppléant : M. Bernard LOUP

5°- Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA);

Titulaire : M. Joël RAVENEL

Suppléant : M. Charles PAURON

6°- Collectif Inter associatif du Refus des Nuisances Aériennes (CIRENA) ;

Titulaire : M. Daniel LOUARD

Suppléant : M. Michel DUMAS

7°- Aulnay Environnement

Titulaire : M. René-Augustin BOUGOURD

Suppléant : M. Robert HALIFAX

b) Associations de riverains de l'aérodrome :

1°-Ville et Aéroport ;

Titulaire : M. Jean-Pierre BLAZY

Suppléant : M. Gérard STEMMER

2°- Les Amis de la Terre Val d'Oise ;

Titulaire : M. Thierry AVRAMOGLIOU

Suppléant : Mme Elisabeth FURTADO

3°- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE 93) ;

Titulaire : M. France BOULAY-BALMONT

Suppléant : M. Jean-Yves MERCIER

4°- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE 77) ;

Titulaire : M. Luc MARION

Suppléant : M. Franck SUREAU

5°- Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR) ;

Titulaire : M. Patrick MORICEAU

Suppléant : M. Nicolas VOSS

6°- Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC Plaine de France) ;

Titulaire : M. Jean-Paul HUNAULT

Suppléant : M. Jean-Noël BELLIER

7°- Association communes pour la réduction des nuisances sonores de l'ouest parisien (ACRENA) .

Titulaire : M. Eric DUMOULIN

Suppléant : Mme Fabienne DEVEZE